



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

CONSEIL SPECIALISE PPAM

Séance du 21 janvier 2010

SITUATION DES MARCHES DES PPAM

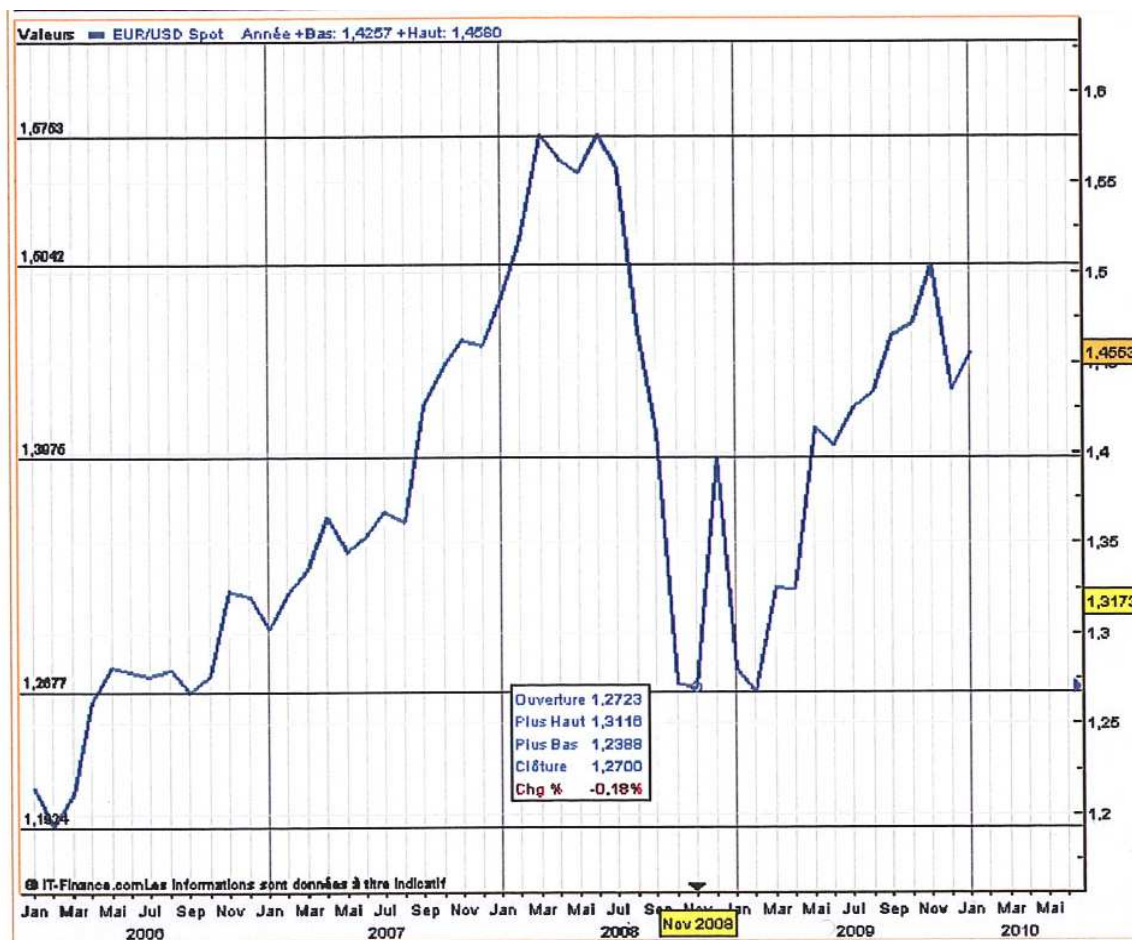
1. Considérations générales

Le contexte général n'a pas beaucoup évolué depuis la dernière note de conjoncture qui date de trois mois.

S'agissant de l'environnement économique général c'est bien évidemment le contexte de crise et de récession qui pèse mais avec peu de répercussions sur le marché des plantes aromatiques et médicinales, semble-t-il.

L'euro se situe en ce moment près de sa valeur maximale, fluctuant dans une fourchette de 1,40 à 1,50 dollar. Cette parité élevée a des conséquences sur la compétitivité des industries installées dans la zone euro.

Evolution de la parité Euro/Dollar (source Daily-Bourse.fr du 13/01/2010)



Ainsi, l'industrie grasse dont les marchés sont situés principalement dans les zones dollar enregistre un recul de son activité.

Cependant, selon une étude publiée en décembre 2009 sur eurostaf (<http://www.eurostaf.fr>), le marché mondial des parfums et cosmétiques résiste malgré la crise. En 2008, ce marché a enregistré une croissance positive bien qu'inférieure à celle constatée dans les années 2004-2007.

2009 s'inscrit dans la même tendance : amplification du ralentissement mais croissance toujours positive.

Toujours selon cette étude jusqu'en 2008, le marché de la cosmétique bio et naturelle a explosé et était en passe de sortir de la confidentialité. L'évolution de ce marché devra se confirmer en 2009.

Tandis que les circuits de la distribution sélective stagnent, ceux du mass-market progressent significativement.

Les marchés émergents pour ces secteurs d'activités sont l'Asie (hors Japon), l'Amérique Latine et l'Europe de l'Est notamment la Chine, le Brésil et la Russie alors que les marchés de l'Europe de l'Ouest de l'Amérique du Nord et du Japon enregistrent une croissance modérée.

En ce qui concerne le marché des plantes médicinales, toujours selon une étude publiée en août 2009 sur le site d'eurostaf, intitulée « les perspectives du marché français des compléments alimentaires », ce marché marque un ralentissement en 2008 après avoir connu des années de fortes croissances : 10 à 20 % par an. L'année 2009 est marquée par un recul en volume et en valeur.

Si cette évolution conjoncturelle est liée en grande partie à la dégradation de l'environnement économique, les facteurs suivants pourraient entraîner une décroissance potentiellement durable :

- Intensification de la concurrence et surabondance de produits commercialisés,
- Remise en cause de l'efficacité des produits par le consommateur mais aussi les professionnels de santé,
- Saisonnalité des segments de marché (solaires, minceur, toniques).

Le secteur des compléments alimentaires est en cours de reconfiguration pour répondre à ces contraintes mais aussi aux enjeux de croissance liées :

- Au vieillissement de la population,
- A l'évolution des comportements alimentaires,
- A l'attention portée au capital santé.

2. Plantes à parfum

➤ *Lavandin*

La reprise de la commercialisation en huile essentielle de lavandin Grosso amorcée depuis le mois d'août 2009 se confirme. Il est probable que les prix plus bas du lavandin pratiqués depuis le début de la campagne de commercialisation aient permis de relancer la consommation qui devrait connaître un meilleur niveau qu'en 2008/2009. Il faudra sans doute attendre 2 à 3 ans pour retrouver le niveau antérieur des 1 000 tonnes, si toutefois la demande poursuit une croissance constante.

Contrairement au lavandin grosso, les variétés secondaires et principalement le sumian éprouvent quelques difficultés d'écoulement tout comme le lavandin Grosso bio.

En effet, pour cette qualité, le marché existant est restreint (une vingtaine de tonnes) et ne peut donc absorber l'augmentation sensible de la production due aux reconversions venant à terme.

➤ *Lavande*

Tout comme le lavandin bio, l'huile essentielle de lavande fine AOC enregistre de lourds problèmes de commercialisation en raison du niveau de prix pratiqué, supérieurs à 90 €/Kg selon les volumes et conditionnements. Même pour les acheteurs réguliers ce prix est un facteur limitant son utilisation. Des stocks non négligeables sont en cours de constitution.

La lavande fine non AOC labélisée se commercialise dans des conditions normales malgré ses prix jugés également soutenus. Cependant ces prix pourraient se justifier en raison d'une production limitée due au dépérissement. Les prix de la lavande fine se situent dans une fourchette entre 90 et 110 €/Kg.

Quant à la lavande clonale, bien que les prix aient enregistré une hausse substantielle, elle s'écoule dans des conditions satisfaisantes. Ses prix, supérieurs à 60 €, se situent à un niveau identique à ceux pratiqués en Bulgarie et en Chine.

Cependant, Il ne faudrait pas que, comme pour la lavande AOC, ce niveau de prix élevé décourage les utilisateurs.

➤ *Fleurs et bouquets de lavande*

La demande pour la fleur de lavandin Grosso est en baisse par rapport à 2008 tandis que celle pour la fleur de lavandin bleu est plus soutenue.

En raison de la suspension des quotas, les producteurs de fleurs de lavandin se sont tournés vers la production d'huile essentielle ce qui a permis de fluidifier le marché.

Le marché potentiel serait de l'ordre de 80 tonnes pour le lavandin bleu et de 100 tonnes pour le lavandin grosso.

La production de fleur de lavande bleue et fine est devenue anecdotique. La commercialisation des bouquets semble se réaliser de manière satisfaisante.

➤ *Bourgeons de cassis*

La récolte des bourgeons de cassis s'est établie aux environs de 29 tonnes, représentant un niveau légèrement supérieur à celui de la récolte précédente.

La demande enregistre un léger sursaut puisque la récolte 2009 ainsi qu'une partie des stocks constitués au cours de la dernière campagne ont fait l'objet de transactions commerciales.

Il reste à déterminer si la reprise de la demande est conjoncturelle ou non. Le niveau des besoins des industriels lors de la prochaine campagne apportera des indications à ce sujet.

3. Les plantes aromatiques

La tendance générale du marché exposée en octobre dernier, à savoir sa bonne tenue avec une demande soutenue est toujours d'actualité. Malgré la crise, la demande pour les produits de qualité, tracés et garantis Provence augmente ; pour l'instant, à ce niveau de la filière, il n'est donc pas fait mention d'un ralentissement et l'on se situe plutôt dans une situation de déficit d'offre, le phénomène étant encore plus fort en ce qui concerne les productions biologiques.

Le défi majeur actuel de la production semble donc être celui du développement par l'intégration de nouveaux producteurs, en conventionnel mais aussi en production biologique.

Pour remédier à cette insuffisance, les OP du secteur ont engagé une politique de recherche de nouveaux adhérents mais éprouvent des difficultés à élargir leur base.

La hauteur des investissements techniques à intégrer pour un nouveau producteur, au regard des risques encourus, constitue toujours un frein important d'autant plus que l'accessibilité à ces productions se détériore encore avec la disparition d'usages herbicides ou phytosanitaires.

4. Les plantes médicinales

Les constatations faites en octobre dernier se confirment globalement pour le marché des plantes médicinales. L'amont de la filière ne semble que faiblement impactée par la conjoncture économique dégradée et le marché de l'herboristerie demeure plutôt calme.

On constate cependant des méventes sur certains produits dues soit à des transferts de marché (concurrence franco-française) soit à des stocks constitués au niveau du négoce ou de l'industrie pharmaceutique.

En ce qui concerne l'aval, les transformateurs et fabricants d'extraits ont une attitude attentiste et de prudence qui n'est pas forcément l'expression d'une baisse effective d'activité.

Néanmoins, ce contexte amorcerait une tendance de baisse des prix.

5. Conjonctures de marché – perspectives 2010

A l'occasion d'un Conseil d'Administration de la FNPAPAM¹ le 8 octobre 2009, les professionnels ont été consultés sur leurs attentes en matière de notes de conjoncture de marché et d'études (une note est présentée par ailleurs en ce qui concerne les études).

Il est ressorti de cette réunion que les professionnels ne souhaitent pas que des prix soient publiés et que les situations de marché traitent davantage des perspectives économiques de nos secteurs (nouveaux marchés émergents, tendances lourdes en cosmétique et alimentaire...) ainsi que de la concurrence étrangère (les productions intéressant les pays en voie de développement).

Dans un deuxième temps, une rencontre avec le service « Marché Etudes et Perspectives » (MEP) de FranceAgriMer a eu lieu le 6 novembre dernier afin d'exposer notre méthodologie en matière de traitement des données des marchés et les difficultés rencontrées du fait de l'absence de cotations officielles, de qualité standard...

Après un rappel des missions confiées par la loi à FranceAgriMer en matière de transparence des marchés (incluant la publication des cours), un cadre de travail méthodologique a été défini :

- ✓ Reconstituer un réseau de correspondants issus du secteur de l'amont et de l'aval
- ✓ Déterminer la cible concernée par la diffusion des informations de la filière PPAM
- ✓ Définir les plantes ou produits à traiter par filière (plantes témoins du marché) en tenant compte des 3 catégories suivantes :
 1. les plantes ou produits majeurs pour nos filières
 2. les plantes ou produits moins stratégiques mais d'une relative importance pour la production française
 3. les plantes ou produits dont on recueille les données inopinément et/ou qui peuvent avoir un intérêt conjoncturel
- ✓ Définir la périodicité de diffusion selon les trois catégories visées respectivement ci-dessus, par exemple :
 1. Mise à jour 3 fois par an
 2. Mise à jour 1 fois par an
 3. Mise à jour aléatoire
- ✓ Déterminer pour l'ensemble des plantes :
 1. le stade du prix
 2. les volumes concernés
 3. la qualité
- ✓ Connaître l'avancement de l'écoulement

¹ Fédération Nationale des Plantes à Parfum Aromatiques et Médicinales

Une maquette va donc être élaborée en concertation avec les professionnels à partir de ces directives et présentée au Conseil Spécialisé.

Par ailleurs, il a été évoqué lors de cette réunion la possibilité de mettre en place des panels consommateurs et/ou distributeurs, panels existants déjà dans d'autres secteurs.

Ces panels ne concerneraient que la filière des plantes aromatiques et médicinales.

Aussi, prochainement, il sera demandé à la profession de se prononcer sur :

1. les plantes à retenir, par exemple : les plantes utilisées dans les tisanes pour le secteur médicinal, les Herbes de Provence sèches (en mélange ou non), l'ensemble des plantes aromatiques fraîches (sous-vide) et surgelées,
2. le stade à retenir pour l'intérêt de la filière.

Ces études panels permettraient de suivre l'évolution de la consommation à partir d'une base définie et donc constante.